



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°0119A606648FGD4449

SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Valable jusqu'au : 31/12/2020

Validité prorogée au : 31/01/2021

Identifiant : SB 192588

Code CIAC : FR01

Type de navire : AUTRE

MMSI :

Indicatif d'appel : FGD4449

Nom : CERCLE NAUTIQUE ST LEGER

Quartier / Immatriculation : QF Y00097

ANFR - 0000024 - D_78 - 1477/1553

CNSLY

A L ATTENTION DE M EBELIN
4 RUE DU BOIS DES AULNES
78910 ORGERUS



Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bande de fréquence
1	VHF PORTATIVE (SANS ASN)	SIMRAD NAVICO AXIS RT 250	1,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	VHF PORTATIVE (SANS ASN)	SIMRAD HT 50	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 02/12/2019

Le sous-directeur de la sécurité maritime

Vincent DENAMUR

Le service dénommé «gestion des licences et de MMSI» met en œuvre un traitement informatisé de données personnelles vous concernant dont le responsable de traitement est l'ANFR. Ce service est en charge de la gestion des attributions des licences de station de bord, des indicatifs d'appel et des identités du service mobile maritime et du service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure (codes MMSI et ATIS). Cette gestion comprend la délivrance, la modification, le renouvellement, la réiliation et le contrôle des licences et identités du service mobile maritime et fluvial. Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse, l'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications : cette agence étant située en Suisse, pays reconnu comme assurant un niveau de protection adéquat par la Commission Européenne) les informations relatives à la station de navire : MMSI, indicatif d'appel, matériel à bord quartier et immatriculation, longueur, jauge et nom de navire, par ailleurs pour les bateaux fluviaux les codes ATIS sont transmis à la commission RAINWAT (Regional Arrangement on the Radiocommunication Service for INland WATerways) à VNF (Voies Navigables de France) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes. Pour favoriser l'identification du navire et de ses utilisateurs en cas d'alerte de détresse, des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse, coordonnées tel.) sont visibles des Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS), des deux centres spécialisés de secours en mer (Nouvelle-Calédonie et Papeete), du FMCC (French Mission Control Center) et du Département des Systèmes d'Information (DSI) des Affaires maritimes afin de collaborer à des fins de sauvegarde de la vie humaine en mer. Vous avez la possibilité de refuser que ces données nominatives soient transmises à ces organismes.

(*) La présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus. Ce traitement repose sur l'obligation légale de l'ANFR d'attribuer les éléments indiqués ci-dessus qui découlent des dispositions des articles L41-1, L43 et R20-44-11 du Code des postes et des communications électroniques. Vos informations personnelles seront conservées pour la durée de votre licence augmentée des durées de prescriptions légales en vigueur. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, du droit à la limitation du traitement. Vous pouvez également nous transmettre des directives particulières concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@anfr.fr. ou à l'adresse postale indiquée au dos de cette licence.